



Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi

571, 1^{re} Rue Est - C.P. 214 - Amos (Québec) J9T 3A6

Téléphone : 819 732-5356 / Télécopieur : 819 732-9607 / Courriel : mrc@mrcabitibi.qc.ca

COMMUNIQUÉ
Pour publication immédiate

LA POPULATION DE LA MRC D'ABITIBI INVITÉE À S'EXPRIMER SUR LE MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE PRIORISÉ PAR LES ÉLUS

(Amos, le 21 septembre 2015) – Les élus de la MRC d'Abitibi invitent la population à prendre connaissance du modèle de développement socio-économique qu'ils ont choisi de prioriser à l'issue des démarches entamées plus tôt cette année suite à l'adoption du projet de loi n° 28 et au rapatriement de la compétence de développement socio-économique aux municipalités régionales de comté. Une version abrégée du document exposant la proposition de nouveau modèle de développement socio-économique est publiée sur le site Internet de la MRC d'Abitibi. Les citoyens intéressés à en prendre connaissance et à transmettre leurs commentaires, ont jusqu'au vendredi 9 octobre 2015.

Rappelons que suite à l'adoption du projet de loi n° 28 les élus municipaux de la MRC d'Abitibi ont confié à un comité, le mandat de proposer un nouveau modèle d'organisation socio-économique. Ce comité était composé des directeurs de la MRC d'Abitibi, de la Ville d'Amos, du CLD Abitibi, de la SADC Harricana, de la SADC Barraute-Senneterre-Quévillon, de la Chambre de commerce et d'industries du Centre-Abitibi et de la Corporation de développement communautaire d'Amos.

Afin d'en arriver à proposer ce modèle, les membres du comité directeur, appuyés par un comité d'analyse, ont consulté plus d'une trentaine de partenaires du milieu et la population lors d'un forum qui a eu lieu le 6 juin dernier. Ces démarches ont permis d'élaborer un nouveau modèle qui tient compte de la loi 28 ainsi que des besoins et réalités de notre milieu. Jeudi soir, les conseillers de comté de la MRC d'Abitibi se sont réunis et ils ont d'un commun accord, donné leur aval au nouveau modèle proposé.

La nouvelle organisation en développement socio-économique repose sur quatre (4) fondations : la gouvernance, l'accompagnement des municipalités et le développement territorial, l'entrepreneuriat ainsi que la saine gestion, l'efficacité et l'efficience. En résumé, le nouveau modèle de développement socio-économique, priorisé par les conseillers de comté, vise notamment les éléments suivants :

- Création d'une Commission de développement socio-économique territoriale consultative (CDSET) qui permettra d'impliquer autant les élus municipaux que les membres de la société civile dans l'élaboration de la **planification stratégique territoriale** afin de proposer des orientations en matière de développement économique, local et territorial à la Table des conseillers de comté (TCC) et aux partenaires et d'améliorer la synergie et la cohérence entre les forces vives du milieu;



Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi

571, 1^{re} Rue Est - C.P. 214 - Amos (Québec) J9T 3A6

Téléphone : 819 732-5356 / Télécopieur : 819 732-9607 / Courriel : mrc@mrcabitibi.qc.ca

- Instauration d'un Département de développement local et territorial à la MRC d'Abitibi qui aura notamment pour mandat d'accompagner la CDSET et la TCC dans la rédaction et la mise en œuvre de la planification stratégique territoriale;
- Mise en place d'une Commission d'investissement des fonds en développement local et territorial qui recommandera à la TCC, l'attribution des fonds des différentes mesures de soutien, aux demandeurs (composée d'élus et de membres de la société civile);
- Création d'une Corporation de développement économique (CDÉ) qui effectuera les mandats de base suivants :
 - Services de pré-démarrage, de démarrage, pérennité, croissance et relève auprès des entrepreneurs;
 - Soutien aux projets de développement économique des municipalités de la MRC;
 - Attribution et gestion des fonds de nature commerciale (FLI et autres);
 - Sensibilisation à l'entrepreneuriat.

« Pour notre milieu, il s'agit d'une opportunité de réviser notre offre de services en fonction de nos besoins et d'entamer des discussions avec nos partenaires du développement socio-économique pour optimiser les services aux entrepreneurs, éliminer les doublons et définir des partenariats organisationnels qui nous permettront de concentrer nos efforts sur la desserte de services » a expliqué Monsieur Martin Roch, préfet de la MRC d'Abitibi.

Pour avoir une description plus détaillée de ce nouveau modèle de gouvernance, la population est invitée à consulter le site web de la MRC en cliquant sur le lien suivant : <http://www.mrcabitibi.qc.ca>. Les citoyens qui désirent apporter leurs commentaires peuvent les acheminer par courriel à l'adresse mrc@mrcabitibi.qc.ca ou par la poste au 571, 1^{re} Rue Est, Amos (Québec) J9T 2H3.

À propos de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi (MRC d'Abitibi)

La MRC d'Abitibi est une organisation publique au service de ses 16 municipalités rurales, d'une ville et de 2 territoires non organisés (TNO), regroupant près de 25 000 habitants avec des budgets annuels de près de 10 millions \$ répartis en 20 secteurs d'activités. Sa mission est de desservir les municipalités de sa MRC, tel que prescrit par la Loi sur l'organisation territoriale municipale, au mieux des ressources humaines et matérielles à sa disposition dans un but de promotion et d'amélioration des conditions de vie générales de sa population tant d'un point de vue social, culturel, qu'environnemental. De plus, en vertu de la Loi 28, la MRC est également le nouveau lieu où les conseillers en développement territoriaux seront déployés notamment dans le but d'offrir à la communauté, le soutien à la réalisation de projets structurants qui amélioreront les milieux de vie dans les domaines suivants : social, culturel, économique et environnemental.

-30-

Source et renseignements :

Mme Josée Couillard

Directrice générale adjointe et

Secrétaire trésorière adjointe

819 732-5356

josee.couillard@mrcabitibi.qc.ca